VILLE DE BRUXELLES
Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL
Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2559565

N° OJ : 82

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Convention d'occupation potager Terra Nova.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022, visant à diminuer de 55% des émissions sur son territoire d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;

Considérant l'ambition de la Ville de Bruxelles d'accompagner et de stimuler le développement des potagers urbains sur le territoire ;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de conventionner avec les potagers présents sur ses terrains ;

Considérant la gestion du potager situé sur la parcelle cadastrale k171p² dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle salle de sport Cynthia Bolingo par l'association de fait "Potager Terra-Nova Moestuin" ;

Considérant l'état des lieux réalisé entre la Ville de Bruxelles et l'association de fait et signé par les membres du bureau de cette association de fait ;

Considérant la décision du Collège communal de signer l'état des lieux du potager ;

Considérant la convention signée par l'association de fait ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : La convention d'occupation entre la Ville et l'association de fait "Potager Terra-Nova Moestuin" est adoptée.

Annexes :

Etat des lieux du potager - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention d'occupation du potager - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)